

Saint-Nicolas : Règlement du concours de dessin

1. Participation

Le concours est ouvert à tous les enfants âgés de 4 à 12 ans.

Quatre catégories (3 lauréats par catégorie) :

Catégorie 1 : de 4 à 5 ans.

Catégorie 2 : de 6 à 7 ans.

Catégorie 3 : de 8 à 9 ans.

Catégorie 4 : de 10 à 12 ans.

Nous avons été interpellés par des parents d'enfants porteurs d'handicap qui ne se retrouvent pas tout à fait dans la catégorisation par âge. N'hésitez pas à prendre contact avec le service de la jeunesse qui vous guidera pour que le talent de votre enfant soit repris dans la catégorie adéquate pour que ce concours soit vraiment ouvert à tous.

2. Présentation de la participation au concours

- Un dessin par enfant.
- **Thème à respecter**
- **Format : A4.**

Le dessin doit comporter au dos et, en LETTRES CAPITALES :

- **Nom et prénom**
- **Adresse**
- **Date de naissance**
- **Email**
- **GSM**
- **Où as-tu entendu parler de ce concours ?**

Le mode d'expression est complètement libre (peinture, marqueurs, crayons ordinaires, crayons de couleurs, pastels, collage, ...).

3. Propriété

La participation au concours autorise le service de la Jeunesse de la commune d'Uccle à utiliser les œuvres reçues (Wolvendael Magazine, affiches, flyers, publications « Jeunesse », ...).

4. Dépôt des dessins dans une urne

Homborch : Place du Chat Botté.

Bascule : Près de « Galeria INNO ».

Parvis St-Pierre : À côté de l'église.

Place St-Job : À côté de « Chez Clémentine ».

Vivier d'Oie : À côté du traiteur « Villa Lorraine ».

Fort Jaco : À côté de « La Grande Épicerie ».

Vanderkindere : Croisement Avenue Brugmann.

Calevoet : Gare SNCB - (Côté Chaussée d'Alseberg)

Merlo : Devant l'ASBL « Le Pas » - Chaussée de Neerstalle, 489

